

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BELLEY

MAIRIE D'ARTEMARE

CANTON DE HAUTEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le cinq février, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire

Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain CHERBLANC), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX (pouvoir de Karine MICHAUD), Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE (pouvoir de Céline BERGER), Maurice BERRARD

Absents excusés : Karine MICHAUD (pouvoir à Isabelle ROUX), Céline BERGER (pouvoir à Séverine MICHAILLE), Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)

Absents : Mireille CHARMONT-MUNET, Pierre-Yves VAROUX, Evelyne MENU

Secrétaire de séance : Marcel LAMOTTE

Délibération N°2024-07

Objet : proposition de mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords autour du Château de Machuraz

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la procédure de modification de la servitude de protection du monument historique débordant sur notre commune. (Loi LCAP relative à la liberté de création à l'architecture et au patrimoine - 2016).

L'objectif de cette procédure de modification du périmètre, plus adaptée et recentrée sur la réalité et les enjeux de notre territoire, permettrait de réserver des actions de l'UDAP aux zones d'intérêt patrimonial ou paysager les plus intéressantes situées autour du monument historique, avec surtout des recours moins systématiques que "la servitude de 500 mètres" née de "la protection monument historique".

Après présentation de la note explicative du nouveau périmètre,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords - PDA autour du monument historique Château de Machuraz,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley le 2024
et sa publication à cette même date.

Le Maire
Roland DESCHAMPS



Le Maire
Roland DESCHAMPS



